



ACTUALITE

Les Nations Unies consultent dans le cadre de l'analyse commune de pays

Dans le cadre de la formulation du nouveau Cadre de coopération avec la République Démocratique du Congo, le système des Nations Unies conduit en ce moment son Analyse commune de pays (CCA), à travers une série de consultations des parties prenantes aux questions de développement, organisée par le Bureau du Coordonnateur Résident.

Il s'agit d'un exercice capital de diagnostic dans le cadre de l'identification de ce que seront les interventions des Nations Unies entre 2025 et 2029, en appui aux priorités nationales.

Durant les ateliers de consultations, les Nations Unies présentent des éléments situationnels par rapport aux enjeux et défis auxquels le pays est confronté, mais également un état des lieux par rapport à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Ces éléments servent de base aux discussions pour recueillir les contributions des parties prenantes qui viendront enrichir et approfondir l'analyse. La nature participative et inclusive de cet exercice est importante pour garantir la mise en lumière des évidences par des contributions



venant des parties prenantes les plus pertinentes, par des données vérifiables, des analyses, études, et recherches.

Les ateliers de consultations sont organisés au niveau central, à Kinshasa et connaissent la participation des experts des ministères sectoriels travaillant avec les Nations Unies, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, les organisations de la société civile et mouvements associatifs – y compris les structures des jeunes et des femmes – ainsi que les représentants du secteur privé et des partenaires techniques et financiers. Les consultations seront également organisées au niveau provincial, sur quatre autres sites (Goma, Kisangani, Lubumbashi et Mbandaka) regroupant les délégués des provinces voisines. Une place particulière sera don-

née aux consultations des personnes en situation de vulnérabilité, et aux personnes les plus à risque d'être laissées de côté, afin d'être certains de capter les défis qui sont les leurs et proposer les réponses les plus pertinentes, en appui aux interventions des autorités nationales, provinciales et locales.

Lors d'un atelier à Kinshasa, Monsieur Bruno Lemarquis, Coordonnateur Résident des Nations Unies en RDC a précisé que : **"Notre analyse va donc se nourrir de vos contributions en termes d'interventions aujourd'hui ou de documentations ou données que vous voudrez bien partager avec nous. Elle va également se nourrir des défis majeurs identifiés dans le**

rapport volontaire sur la mise en œuvre des ODD présenté en juillet, des priorités nationales inscrites dans le Plan National Stratégique de Développement, de la feuille de route des réformes identifiées par la RDC pour l'accélération des ODD, mais aussi des engagements pris de part et d'autre pour une transition des Nations Unies réussie en RDC."

Concomitamment à cet exercice d'analyse commune de pays, les Nations Unies ont également entamé un exercice interne de cartographie des capacités en vue d'un repositionnement pour une réponse efficace et efficiente aux besoins de développement.



Vue des participants à la cérémonie du lancement des projets à Kalemie.



LE SAVIEZ - VOUS ?

Tanganyika : bâtir la paix dans le Secteur du Sud Lukuga à travers un système foncier communautaire inclusif



Plusieurs innovations sont enregistrées dans le cadre du projet "Artisans de paix", à travers l'axe visant l'accès équitable à la terre pour les femmes et autres groupes marginalisés du Secteur Sud Lukuga, dans le Territoire de Nyunzu, Province du Tanganyika. Des innovations et des changements motivés par le souci de contribuer à la stabilisation des zones affectées par le conflit Twa et Bantous. La mise en place d'un système foncier communautaire constitue l'élément clé des innovations et changements, avec pour but de contribuer à la prévention des conflits dans cette partie de la province du Tanganyika.

Récipiendaire du Fonds du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF), l'ONG Tearfund et ses partenaires ont contribué à la mise en place des structures foncières communautaires conformes à la politique foncière nationale adoptée en conseil des ministres en septembre 2022. Ces innovations s'alignent également sur le projet de loi de révision de la loi 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime fonciers et immobiliers, et régimes de sûreté en cours d'examen au parlement.

L'action appuyée par PBF s'est essentiellement penché sur l'étude de la tenure foncière, l'élaboration et la validation d'une charte foncière locale pour clarifier et réglementer la gestion des terres des communautés locales. Il a également été question de la mise en place d'un service foncier communautaire. Le projet a aussi aidé à définir la délimitation des villages et groupement ciblés. En vue de faciliter le traitement et le stockage des documents fonciers, le secteur de Sud Lukuga a bénéficié d'un bâtiment du service foncier communautaire, devant également servir d'espace de travail du comité foncier local. A la suite de l'enregistrement des occupants et la cartographie des propriétés foncières individuelles et collectives réalisés toujours dans le cadre de ce projet, le service foncier communautaire pourrait aussi produire des certificats fonciers.

Les conflits intercommunautaires entre Twa et Bantous, entre 2016 et 2018, se sont déportés aussi dans le secteur foncier, tant pour les espaces d'habitation que ceux des champs. Les activités menées par Tearfund ont contribué à



la sécurisation des droits fonciers des communautés locales et l'amélioration de l'accès à la terre pour les femmes et les Twa grâce à la charte foncière locale validée au niveau du gouvernement provincial.

Le projet a favorisé l'inclusion et la transparence dans la

gestion foncière qui relevait auparavant de la seule responsabilité du chef de Secteur, un homme et un Bantou ; désormais le foncier du Sud Lukuga est géré par deux comités locaux qui connaissent une participation de 52% de femmes et 50% de twa.



© RCO/RDC

Le Comité foncier local a aussi bénéficié des équipements de géolocalisation et de numérisation et stockage des données



© RCO/RDC



DEVELOPPEMENT

Lancement officiel du projet conjoint pour la promotion des droits des personnes vivant avec handicap



© BCNUDH/RDC

Pragmatiques (Politique Nationale de Promotion et Protection des droits de l'homme et d'inclusion sociale des PVH & APV, Programme national de promotion des personnes atteintes d'albinisme) et des documents constitutifs du Cadre de concertation et de conseil national pour les personnes avec handicap.

Le ministère en charge des personnes vivant avec handicap et autres personnes vulnérables a procédé, le 22 août dernier au collège Boboto de Kinshasa, au lancement officiel du projet conjoint du Partenariat des Nations Unies pour la Promotion des Droits des Personnes Handicapées (UNPRPD) en RDC.

Ce lancement a été marqué par la tenue d'un atelier de trois jours. Durant ces travaux, les experts des ministères sectoriels, les organisations des personnes avec handicap, les acteurs de la société civile et autres parties prenantes du secteur ont apporté des amendements aux documents visant la promotion des droits des personnes vivant avec handicap en RDC et leur inclusion sociale.

Ces travaux de relecture des documents pragmatiques et constitutifs du cadre de concertation et du conseil national pour les personnes avec handicap. Il s'agit notamment de :

- la politique nationale de promotion et protection des droits des personnes vivant avec handicap;
- la stratégie nationale d'autonomisation et d'inclusion sociale des personnes vivant avec handicap et autres personnes vulnérables;

- le programme national de promotion et de protection des droits des personnes atteintes d'albinisme ;
- le dictionnaire de la langue des signes congolais.

La finalité est de participer activement à la réalisation des objectifs du développement durable à travers des appuis multiformes aux initiatives du gouvernement et des organisations des personnes handicapées.

L'initiative UNPRD vise soutenir la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et les Objectifs du Développement Durable (ODD) au niveau national des Etats. Couvrant 10 provinces de la RDC, cette initiative est dotée d'un budget global de près de 600 000 \$. Le projet s'étend sur une durée de deux ans (2023- 2025) et bénéficie de l'appui technique et financier du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH), l'Organisation des Nations Unies pour l'Education et la Culture (UNESCO) et l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes).

Le BCNUDH poursuivra les plaidoyers avec les autres parties prenantes pour la validation et la publication de ces documents.



DEVELOPPEMENT

Appui à la réforme de la justice : un nouveau bâtiment de la Cour Constitutionnelle en construction



© PRESIDENCE/RDC

Il s'agit d'un édifice de quatre niveaux comprenant un rez-de-chaussée, une mezzanine, des salles d'audience équipées, une bibliothèque et des bureaux modernes. Ce projet est financé à hauteur de 65% par le Gouvernement et à 35% par la Suède à travers le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Ce bâtiment sera érigé à la Place Royal au centre de la commune de la Gombe dans la ville-province de Kinshasa. Sa construction sera supervisée par l'entreprise des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) pour une durée de 10 mois. A travers ce geste, le Gouvernement congolais et le PNUD veulent offrir à cette instance judiciaire du pays des espaces de travail qui lui permettront de mieux exercer sa mission de juge constitutionnel.

Le maître d'ouvrage est la Cour Constitutionnelle et le PNUD est identifié comme maître d'ouvrage délégué. Il convient de souligner que c'est un cabinet congolais «Green Studio» qui va assurer le suivi et le contrôle des travaux de cet édifice à la forme pyramidale inspirée du volcan Nyiragongo. **“En optant pour cette architecture, nous avons voulu valoriser le relief volcanique de notre pays et mettre en exergue le caractère exceptionnel des décisions prises par la Cour Constitutionnelle,”** affirme l'architecte.

Le Président de la Cour constitutionnelle Dieudonné Kamuleta a salué cette réalisation qui permettra à son institution de se mettre dans des conditions de travail proportionnelles à son instance. **“La Cour constitutionnelle est l'une des cours au sommet de l'ordre judiciaire congolais avec la Cour de cassation et le Conseil d'état. Elle mérite un cadre qui reflète**

son prestige et sa grandeur dans son rôle du gardien de la loi fondamentale du pays,” a souligné le Président de la Cour constitutionnelle.

Le Représentant Résident du PNUD, Damien Mama, a relevé que **“l'appui du PNUD en partenariat avec la Suède et d'autres entités onusiennes témoigne de notre profonde conviction qu'une justice solide constitue un socle inébranlable pour le développement durable de la RDC”**.

Le Système des Nations Unies (SNU) met en œuvre un Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice en RDC sur la période 2020-2024, avec la participation du PNUD, de la MONUSCO, du Bureau conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) et de l'Equipe d'experts de l'Etat de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit.

Ce programme vise à appuyer les progrès dans le renforcement de l'Etat de droit, les réformes en matière de gouvernance et la lutte contre l'impunité, et ce dans une perspective de stabilisation et de développement du pays en tenant compte du retrait progressif annoncé de la MONUSCO au cours des prochaines années.

Pour un coût de plus de 15 millions de dollars américains, il est mis en œuvre à Kinshasa, Kasai Central, Tanganyika et Nord Kivu en faveur des Ministères de la Justice, Intérieur, Défense, Conseil Supérieur de la Magistrature, Acteurs de la chaîne pénale (police judiciaire, institutions judiciaires civiles et militaires, établissements pénitentiaires), Barreaux et Organisations de la société civile.



DEVELOPPEMENT

Les Nations Unies appuient la tenue du colloque international sur la médecine légale en RDC



© BCNUDH/RDC

Kinshasa a accueilli le tout premier colloque international sur la médecine légale en RDC, il y a quelques jours. Plus d'une centaine de participants, dont des médecins légistes, balisticiens, juristes, avocats, chercheurs, ont réfléchi sur la mise en place d'une stratégie nationale pour le développement et le renforcement des capacités en médecine légale, afin de contribuer à lutter efficacement contre l'impunité et soutenir le processus de la justice transitionnelle en RDC.

Cette rencontre scientifique a permis d'élaborer une feuille de route reprenant les actions concrètes à réaliser pour le développement et le renforcement des capacités dans cette discipline mais aussi d'identifier les différents mécanismes de développement et des structures en matière de médecine légale.

En effet, la médecine légale joue un rôle très important dans la poursuite judiciaire engagée contre les auteurs de graves violations au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire. Pour éclairer sa décision, le juge recherche les trois principaux éléments constitutifs d'une infraction : la restitution du déroulé des faits (éléments maté-

matériels), l'objectif recherché à travers l'acte (intentions) et les dispositions des textes condamnant l'infraction.

La médecine légale aide le juge à collecter les éléments matériels et intentionnels à travers les expertises en autopsie, les contre-expertises d'autopsie et les exhumations qui donnent une idée sur les éléments de preuve matérielle et les circonstances de la survenance des faits.

Les universités de la RDC n'ayant pas de filière spécialisée qui forment en médecine légale alors que le pays ne compte que trois médecins légistes, ce colloque vient lancer des bases aux actions concrètes à mener dans le secteur. La feuille de route du colloque détermine les différentes étapes de la mise en place de cette importante filière dans les universités de la RDC.

Pour rappel, ce colloque était organisé par l'Université de Kinshasa en collaboration avec les agences du système des Nations Unies à savoir le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH), le Fond des Nations Unies pour la Population (UNFPA), et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).



DEVELOPPEMENT

19 détenus du camp de Luzumu formés comme conducteurs de tracteur pour les travaux de labour



Vingt-cinq personnes, 19 détenus et 6 agents pénitentiaires, du camp de détention de Luzumu ont reçu leurs brevets après une formation sur la conduite et l'entretien des tracteurs et autres engins agricoles à Luzumu, dans la province du Kongo Central. Luzumu est un centre pilote où les détenus sont formés dans divers secteurs dont l'agriculture et l'élevage. D'autres filières vont bientôt démarrer après la construction des hangars de formation. Une expérience similaire sera mise en œuvre à la prison de Kananga et de Goma. Ces activités cadrent avec la promotion de l'autosuffisance alimentaire des établissements pénitentiaires et la réinsertion des détenus, un des axes du programme conjoint d'appui à la réforme de la justice, mis en œuvre par le PNUD, la MONUSCO et le BCNUDH avec l'appui financier de la Suède.

William Mbuyamba, formateur du PNUD pour la conduite et l'entretien des tracteurs et autres engins agricoles, explique la performance des détenus qui ont vite appris. **"Tous n'avaient jamais conduit un engin roulant. Ils ont vite appris en commençant par la conduite et l'utilisation des accessoires pour la culture. A ce jour, ils savent conduire les tracteurs agricoles, raccorder et détacher les accessoires du tracteur et effectuer les travaux sur le terrain, comme le labour"**, explique William Mbuyamba.

Mme Berthe Tshekanabo, directrice des services et de la direction de production pénitentiaire au ministère de la Justice a remercié le gouvernement suédois pour son appui financier dans la mise en œuvre de ce projet. **"Cette formation est un plus pour faciliter la réinsertion sociale des détenus qui auront purgé leurs peines. C'est une joie immense de les voir conduire un tracteur de labour et préparer le sol pour la prochaine saison agricole"**, a-t-elle déclaré.

La stratégie sectorielle de la promotion de l'autosuffisance alimentaire des établissements pénitentiaires comprend le développement des fermes agricoles dans trois établissements pénitentiaires, à savoir la prison centrale de Kananga et de Goma ainsi que le camp de détention de Luzumu pour apporter une réponse aux défis liés à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition des détenus. C'est dans ce cadre que le camp de détention de Luzumu avait reçu deux tracteurs et des accessoires, des outils agricoles, des équipements de boulangerie et pâtisserie, de savonnerie et menuiserie. Une bâtisse devant abriter la boulangerie, des hangars pour la formation en menuiserie et un atelier de savonnerie ainsi qu'un nouveau pavillon d'une capacité de 150 détenus sont en cours de construction.



HUMANITAIRE

L'OMS dote la RDC de huit véhicules tout-terrain dans le cadre de l'initiative de préparation et de réponse aux urgences



© OMS/RDC

Le ministère de santé de la RDC et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) renforcent depuis mars 2023, les capacités d'une équipe multidisciplinaire et multisectorielle de 213 personnels de santé pour intervenir rapidement dans les situations d'urgence. Un lot de huit véhicules de terrain a été remis par le Dr Boureima Hama Sambo, Représentant de l'OMS en République démocratique du Congo, au Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention pour soutenir les activités de l'initiative de préparation et de réponse aux urgences.

Ce soutien logistique de l'OMS permettra d'améliorer les interventions de santé publique y compris l'administration des premiers soins dès les premières heures dans les situations d'urgence sanitaire comme les catastrophes naturelles et les flambées épidémiques majeures. Les huit véhicules dont le coût total est estimé à plus de 300 000 dollars américains, ont été réceptionnés par le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention, le Dr Roger Kamba.

"Notre objectif est de permettre à la République Démocratique du Congo d'être suffisamment équipée pour répondre efficacement aux urgences de santé publique dans

dans les 24 à 48 premières heures suivant leur détection", a déclaré le Dr Sambo. **"Ceci implique de disposer d'une logistique adéquate pour apporter l'assistance nécessaire aux populations dans le besoin".**

La RDC dont six provinces – Ituri, Kasai, Maï-Ndombe, Nord-Kivu, Sud-Kivu et Tshopo vivent une crise humanitaire de grande ampleur dans un contexte d'escalade de la violence – a vu les agences et fonds des Nations unies intensifier leurs opérations d'urgence afin de soulager les souffrances des populations fortement vulnérabilisées.

"Conscient du contexte de notre pays, qui fait régulièrement face à de nombreuses épidémies, nous nous réjouissons de cette dotation de l'OMS qui vient combler les gaps en termes de logistique, et mieux nous préparer à répondre à ces urgences", souligne le Dr Roger Kamba, ministre de la santé publique, hygiène et prévention.

L'initiative SURGE est une approche pilotée par le gouvernement congolais avec l'appui technique de l'OMS, et qui consiste en l'intégration et le renforcement des ressources humaines existantes dans les interventions d'urgence.



HUMANITAIRE

Réhabilitation du pont Lwizi, passer de l'insécurité alimentaire à l'espoir



Grâce à la réhabilitation de ce pont, le Programme alimentaire mondial (PAM) met fin à la traversée difficile sur la rivière Lwizi au Tanganyika, ce qui réduit les coûts des transactions pour les agriculteurs et les communautés. Le pont de Lwizi, seul point de passage sur 300 km, avait été détruit pendant la guerre des années 1990 en RDC. Les communautés agricoles rurales desservies par le pont ont été isolées, leur accès aux pâturages, à l'éducation, au commerce et aux services vitaux avaient été sévèrement limité. La structure en béton de 15 mètres de long a été rouverte, rétablissant l'accès à l'autre rive du fleuve pour des milliers de personnes vivant dans les villes de Nyunzu, Kalemie et le centre commercial de Kabalo.

Catalyseur de croissance

Ils peuvent désormais rendre visite à leurs familles. Les éleveurs de bétail peuvent vendre des vaches ; les commerçants peuvent facilement transporter des sacs de maïs vers les marchés, et les gros camions peuvent efficacement atteindre Kabalo avec des sacs de farine de manioc. Les enfants n'ont plus besoin de faire de dangereux parcours en pirogues pour se rendre à l'école.

La remise en état du pont s'inscrit dans le cadre d'une action plus large du PAM en faveur du développement durable, de l'égalité entre les sexes et de la sécurité alimentaire, destinée à 6 000 familles de la région de Lwizi. Elle révèle les dividendes qu'un état de paix relatif peut apporter dans un pays où les troubles sont monnaie courante.

Dans l'ensemble du pays, quelque 26 millions de personnes en RDC sont confrontées à une grave insécurité alimentaire. Une crise permanente dans le nord-est, provoquée par des années

de conflit dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri, a poussé des millions de personnes au bord de la catastrophe.

Dans la région relativement stable de Lwizi, à des centaines de kilomètres au sud, le PAM renforce les compétences des organisations communautaires, stimule l'harmonie sociale et permet aux femmes d'atteindre des objectifs tels que devenir des leaders communautaires - en diversifiant, par exemple, leurs moyens de gagner leur vie.

Grâce à la formation sur les meilleures pratiques agricoles et la diversification des cultures, les femmes augmentent leurs récoltes, ce qui entraîne plus de nourriture pour la famille et plus d'excédents à vendre sur les marchés. Les femmes fabriquent et vendent également de l'artisanat traditionnel et lancent de petites entreprises telles que des ateliers de couture ou des restaurants.

"L'impact du pont réhabilité va au-delà de la simple commodité", déclare Moustapha Touré, chef du bureau du PAM à Kalemie. **"Il est devenu un catalyseur de la croissance économique, offrant des possibilités d'échanges et de commerce. Il a également transformé le paysage de l'acheminement de l'aide",** ajoute-t-il, **"permettant d'apporter un soutien rapide aux personnes dans le besoin"**.

Les camions et autres véhicules transportant des biens humanitaires et commerciaux ainsi que des travailleurs devaient autrefois faire un détour de dix jours et de 300 km pour atteindre l'autre rive de Lwizi. Les trajets étaient encore plus longs pendant la saison des pluies, ce qui entraînait la détérioration des stocks et des difficultés pour les petits exploitants agricoles et les chefs d'entreprise.



HUMANITAIRE

Vaste campagne nationale de vaccination pour protéger les enfants de moins de cinq ans contre le poliovirus



© OMS/RDC

Le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention a organisé cette campagne en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance (UNICEF) et les autres partenaires de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite (IMEP). Elle a couvert 15 provinces : Bas-Uélé, Haut-Katanga, Haut-Lomami, Haut-Uélé, Ituri, Kasaï Central, Kasaï Oriental, Lomami, Lualaba, Maniema, Nord-Kivu, Sankuru, Sud-Kivu, Tanganyika et Tshopo, du 10 au 12 août 2023.

Cette phase suit après celle du tout premier tour des Journées nationales de vaccination organisée du 27 au 29 juillet derniers dans les 11 autres provinces du pays, permettant de couvrir ainsi l'ensemble des 26 provinces de la RDC pour une cible globale estimée à 23 millions d'enfants âgés de 0 à 59 mois.

Le lancement de cette vaste campagne avait lieu à Kisangani, chef-lieu provincial de la Tshopo, et à Kalemie, chef-lieu provincial du Tanganyika, alors que ces deux provinces enregistrent beaucoup de cas de poliovirus circulants dérivés de la souche vaccinale de type 1 et de type 2 qui font que la RDC représente à elle seule plus de 50% de tous les cas dans la région africaine de l'OMS.

La Tshopo fait également partie des six provinces de la RDC pour lesquelles les acteurs humanitaires intensifient leurs interventions d'urgence en raison de la détérioration de la situation humanitaire due au conflit inter communautaire. Il s'agit d'une étape cruciale pour les autorités de la RDC et leurs partenaires de fournir aux communautés le soutien et

les ressources dont elles ont besoin pour maintenir les acquis de la vaccination et renforcer le statut immunitaire de tous les enfants de la RDC, face à la menace de la circulation du poliovirus dans le pays et dans la région.

Plus 43 670 équipes de vaccination ont été déployées dans le souci d'atteindre chaque enfant ciblé, en utilisant la stratégie du porte-à-porte. Les autorités locales, les responsables de la santé publique, les chefs des communautés et des confessions religieuses ainsi que la société civile se sont fortement engagés à s'approprier ces interventions vaccinales par le renforcement de la sensibilisation des populations pendant cette campagne. Les relais communautaires ont été équipés des messages et techniques essentiels pour sensibiliser davantage les familles à l'importance cruciale de vacciner leurs enfants pour éradiquer la polio en RDC.

"A l'occasion de cette campagne nationale de vaccination, j'aimerais adresser mes sincères remerciements à tous les agents de santé dévoués qui tiennent leur promesse de lutter contre la poliomyélite, en faisant du porte-à-porte pour administrer des vaccins dans des conditions souvent difficiles, en parcourant de longues distances à pied, en voyageant par pirogue sur les rivières parfois dangereuses, afin de protéger chaque enfant en âge d'être vacciné. Ce nouveau rendez-vous vaccinal permet de voir la distance parcourue, et les derniers kilomètres qui nous restent pour l'avenir afin de sauver des vies de nos enfants", a déclaré le Dr Boureima, Chef de l'OMS en RDC.



STABILISATION

Maintien de la paix par la Culture en Afrique : l'UNESCO forme le personnel militaire féminin



Du 26 au 28 juillet 2023, l'UNESCO en collaboration avec la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO), et le Ministère de la Culture des Arts et du Patrimoine de la RDC a organisé à Kinshasa un atelier de renforcement de capacités sur la protection du patrimoine culturel en période de conflit armé en faveur du personnel militaire féminin en Afrique.

Durant trois jours, cet atelier a rassemblé des officiers militaires féminins de 30 pays d'Afrique de l'Est, du Centre et de l'Ouest, dont trois officiers supérieurs militaires des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et de la Police Nationale Congolaise (PNC) ainsi que 5 agents du personnel du Comité Consultatif National (CCN) de la RDC, organe statutaire pour la mise en œuvre de la Convention de la Haye de 1954.

Cet atelier a été officiellement ouvert par Madame Catherine Kathungu Furaha, Ministre de la Culture, Arts et Patrimoine de la RDC, en présence du Représentant de l'UNESCO en RDC, de la Directrice de l'entité Culture et Situations d'Urgence de l'UNESCO/Secrétaire de la Convention de la Haye 1954, et du Commandant adjoint de la Force de la MONUSCO, représentant personnel de la Représentante Spéciale du Secrétaire général des Nations Unies en RDC, Madame Bintou Keita. L'atelier avait pour objectifs de permettre aux participants de maîtriser efficacement les obligations juridiques internationales pertinentes, en particulier celles stipulées dans la Convention de La Haye de 1954 et ses deux protocoles de (1954 et 1999) concernant la protection des

biens culturels en cas de conflits armés ; et de soutenir le développement professionnel des femmes militaires par le renforcement de leurs connaissances sur le sujet, conformément à la priorité de l'UNESCO en matière de l'égalité des genres.

Le déroulé de l'atelier a alterné des modules de formation théoriques et partages d'expériences, ainsi que des exercices pratiques, avec des séquences de discussion sur des sujets précis dans le but de fournir aux participantes un horizon complet des enjeux de la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

Les experts internationaux en matière de protection des biens culturels et de droit international, ainsi que les officiers militaires ont successivement partagé leurs connaissances et expériences, en mettant l'accent sur l'étude de cas en Afrique. Les participantes ont, ensuite effectué une visite culturelle guidée au Musée National de la RDC à Kinshasa, où elles ont examiné des scénarios pour sécuriser et protéger un site et des objets culturels. Cet exercice a été un moyen de concilier les connaissances acquises à la pratique sur le terrain.

À travers ce programme de formation de trois jours, le personnel militaire féminin a estimé avoir acquis des compétences nécessaires pour aider leurs pays à assurer la protection du patrimoine culturel, non seulement pendant les situations de conflits, mais aussi en temps de paix.



STABILISATION

Elaboration du protocole d'entente entre la Police Nationale Congolaise et l'Union Nationale de la Presse du Congo



© UNESCO/RDC

L'UNESCO a soutenu, en juillet et août 2023, un processus consultatif entre des experts de la police nationale congolaise et ceux de la presse congolaise. Cette activité a porté sur l'élaboration du Protocole d'intervention et d'interaction des forces de sécurité avec les journalistes et les médias en république démocratique du Congo. Ce processus fait suite à une série de formations dispensées aux journalistes et aux officiers de la Police Nationale, en 2022, sur la thématique **respect de Liberté d'expression face aux impératifs du maintien de l'ordre public**, dans les provinces du Sud-Kivu, Nord-Kivu, Kongo Central et Kasai Oriental et à Kinshasa.

Le 30 août 2023, avec l'appui technique de l'UNESCO et de l'Unité de la Police de la MONUSCO (UN POL), les journalistes représentés par l'Union Nationale de la Presse du Congo et des associations des professionnelles des médias d'une part ; et la Police Nationale Congolaise, représentée par le Commissariat Général de la Police Nationale, le Commissariat Provincial de la Police Nationale Congolaise Ville de Kinshasa, l'Inspection Générale de la Police Nationale et le Secrétariat Exécutif du Comité Suivi de la Réforme de la Police Nationale ont conçu un Protocole d'entente.

Ce protocole dont la mise en application interviendra aux termes d'un processus de consultation avec les ministères de tutelle de la Police Nationale congolaise et des Médias, au niveau du Gouvernement tel que souhaité par les deux parties, fournit des recommandations clés et des bonnes pratiques concernant :

1. les Relations des forces de sécurité avec les journalistes dans des contextes de contestation sociale
2. l'Accès à l'information sur les enquêtes policières,
3. les Menaces et autres attaques contre la presse et réponses des forces de sécurité pour les prévenir et enquêter
4. la Formation des forces de sécurité et des médias,
5. la Concertation et la convivialité.

Pour rappel, La relation entre les médias et les autorités policières, y compris les agences de sécurité et les services de renseignements a toujours été sensible dans presque tous les pays du monde, tel qu'en République Démocratique du Congo. Cette relation est souvent caractérisée par des incompréhensions qui peuvent être évitées à travers une meilleure sensibilisation sur les rôles et les responsabilités des médias et de la police.



Ce bulletin est produit par

**Le Groupe de Communication des
Nations Unies**

drcongo.un.org/fr

[@ONURDCongo](https://twitter.com/ONURDCongo)



NATIONS UNIES
RD CONGO

